

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**Point 11 de l'ordre du
jour**

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2007) — MAURITANIE 10605.0

Appui aux populations mauritaniennes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et renforcement des mécanismes de réaction

Nombre de bénéficiaires	874 495
Durée de l'intervention	24 mois (1 ^{er} janvier 2008 – 31 décembre 2009)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	32 109 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	13 850 893
Coût total pour le PAM	30 823 826

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/11-C/3
2 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional p.i., OMD*: M. J. Wickens tél.: 066513-2758

Attaché de liaison principal, OMD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)



RESUME

1. La Mauritanie connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle d'origine structurelle, accentuée par des facteurs conjoncturels, tels que la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole sur les marchés mondiaux, l'arrivée tardive des pluies et les inondations sans précédent de 2007. Ces facteurs ont fait chuter les revenus des petits agriculteurs et éleveurs, qui avaient déjà subi plusieurs années de sécheresses successives et une invasion acridienne.
2. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10605.0, qui cible les petits agriculteurs et éleveurs vivant dans la zone agropastorale, vise à améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes, et des personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral. Elle prévoit également la fourniture d'une aide aux réfugiés mauritaniens rentrés du Sénégal dans le cadre d'une opération de rapatriement volontaire.
3. L'IPSR 10605.0 s'attachera également à renforcer les capacités du Gouvernement afin qu'il mette en place des mécanismes d'intervention face aux situations d'urgence, ainsi que celles des communautés bénéficiaires afin qu'elles deviennent autosuffisantes. Une attention particulière sera portée à la consolidation des acquis de la précédente IPSR 10359.0 en matière de renforcement de capacités.
4. L'IPSR 10605.0 poursuit les objectifs suivants:
 - améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes et d'autres groupes vulnérables (Objectif stratégique 3 et OMD 4, 5 et 6);
 - sauver des vies dans des situations de crise (Objectif stratégique 1 et OMD 1);
 - protéger les moyens de subsistance des populations vulnérables et renforcer leur capacité de résistance aux chocs (Objectif stratégique 2 et OMD 1, 3 et 7); et
 - renforcer les capacités du Gouvernement d'établir des mécanismes d'intervention adaptés aux besoins immédiats des populations exposées à l'insécurité alimentaire et renforcer: i) les capacités de gestion et de suivi-évaluation (S&E) des partenaires coopérants; et ii) les capacités des communautés bénéficiaires de se prendre en charge (Objectif stratégique 5 et OMD 1, 3 et 8).
5. La stratégie de mise en œuvre de l'IPSR 10605.0 est basée sur: i) l'Étude sur la sécurité alimentaire des ménages en milieu rural réalisée conjointement par l'Office national de la statistique, l'Observatoire de la sécurité alimentaire et le PAM en juin 2007; ii) l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2007, suivant les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de l'IPSR 10359.0; et iii) des consultations avec la contrepartie gouvernementale, les partenaires coopérants et les bénéficiaires tenues entre juin et septembre 2007.
6. L'intervention s'inscrit dans les priorités gouvernementales, notamment le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2006–2010 et la Politique nationale de développement de la nutrition adoptée en 2006. Elle est également conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

7. Le PAM collabore par ailleurs avec le Gouvernement pour assurer le transfert des responsabilités. Dans le cadre de l'IPSR précédente, les autorités de certaines régions ont repris une partie des activités à leur compte, notamment en matière de sélection des activités et de S&E. Des indicateurs de résultats ont été établis de façon à mesurer les progrès réalisés en vue d'un retrait progressif de l'aide du PAM.